

EPREUVE DU CONCOURS D'ADMISSION
DISCIPLINE TROMPETTE - 2023 - 2024

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNEL
CLASSES PRÉPARANT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

PROGRAMMES COMMUNS POUR LES CRD DE BOURG-LA-REINE/SCEAUX ET CLAMART

1. Epreuve instrumentale

Date : Jeudi 21 septembre à Bourg-la-Reine/Sceaux

Une convocation précisant l'horaire sera envoyée par mail 8 jours avant le concours

Programme d'une durée de 15 à 20 minutes:

1 pièce au choix parmi :

- G. SCELZI : Quattro Pezzi (I et II) – Ed. Salabert (trompette en ut)
- J. B. HUMMEL : Concerto en mi bémol majeur, 1er mouvement – Ed. Gérard Billaudot (trompette au choix)
- J. H. HAYDN : Concerto en mi bémol majeur, 1er mouvement – Ed. Peters (trompette au choix) -
- BACH, M. Gisondi : Étude n°12 (trompette au choix)

Et, 1 pièce libre contrastant avec la pièce choisie dans la liste

Ou le programme d'un Pôle Supérieur, CNSM, écoles européennes ou concours national de l'année en cours (15-20mn et d'esthétique variée).

2. Entretien de 10 minutes portant sur la motivation du candidat et son projet professionnel

Cet entretien avec le jury aura lieu à l'issue de l'épreuve instrumentale.

La lettre de motivation servira de base à cet échange.

3. Test de formation musicale permettant d'évaluer les capacités d'écoute et d'analyse du candidat

Date : envoyée à l'issue du concours d'entrée.

Contenu :

Écrit : Prise de thèmes, dictée à parties manquantes, analyse harmonique et connaissances théoriques.

Oral : Polyrythmie chantée préparée, chant préparé avec paroles, déchiffrage rythmique et déchiffrage chanté.

Ce test est obligatoire et fait partie intégrante du concours d'entrée pour évaluer votre niveau.

Une fois l'étudiant accepté, il sera reçu en septembre par les directeurs ou conseillers aux études pour son inscription pédagogique aux différentes UV de la maquette.